

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

M. LAURENT LESSARD ANNONCE LE LANCEMENT DU NOUVEAU PROGRAMME FAVORISANT L'UTILISATION DE SOURCES D'ÉNERGIE NON CONVENTIONNELLES DANS L'INDUSTRIE SERRICOLE

Québec, le 29 septembre 2005 - Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et député de Frontenac, M. Laurent Lessard, annonce le lancement du Programme favorisant l'utilisation de sources d'énergie non conventionnelles dans l'industrie serricole. Ce programme vise à soutenir financièrement les projets de recherche et d'expérimentation de nouvelles sources d'énergie pour le chauffage et l'éclairage des serres. Comme l'annonçait le dernier discours sur le budget, ce programme est doté d'un budget de 5 millions de dollars pour deux ans.

« Je suis fier d'appuyer ce secteur important qui, en 2004, a généré au Québec des recettes monétaires à la ferme de 234 millions de dollars dans 845 exploitations agricoles et quelque 7 300 emplois. En diversifiant leurs sources d'énergie, les entreprises serricoles seront moins vulnérables aux fluctuations des prix de l'énergie et du même coup plus performantes sur le plan environnemental », a affirmé M. Laurent Lessard.

Les trois volets du programme

Dans le cadre du premier volet, les entreprises peuvent présenter une demande pour la réalisation d'analyses et d'études portant sur la faisabilité technique de développements technologiques projetés et leur viabilité économique. L'aide financière maximale accordée pour ces projets pourra être de 25 000 \$ et couvrir jusqu'à 40 % des dépenses admissibles. Les entreprises doivent avoir une superficie de serre de 3 000 mètres carrés ou plus pour bénéficier du programme.

Le deuxième volet permet l'acquisition et l'installation de nouveaux équipements nécessaires à des projets d'essai liés aux sources d'énergie non conventionnelles. L'aide financière maximale consentie pour ces projets pourra être de 50 000 \$ et couvrir jusqu'à 40 % des dépenses admissibles. Ce volet s'adresse aux entreprises agricoles dont la superficie de serre est de 1 000 mètres carrés ou plus.

Le dernier volet concerne le financement de projets pilotes visant la mise en place de systèmes énergétiques fondés sur des ressources non conventionnelles. L'aide consentie pour les projets pilotes pourra atteindre 15 % du coût total du projet sans toutefois excéder les coûts directs et indirects liés au système énergétique non conventionnel. Elle s'adresse également aux entreprises qui ont une superficie de serre de 3000 mètres carrés ou plus.

Les principales formes d'énergie considérées sont la géothermie, les rejets thermiques sous formes liquides ou gazeuses, la biomasse, y compris le biogaz, et toutes autres formes d'énergie non conventionnelles approuvées par le Comité d'évaluation. Ce comité est formé de représentants du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, de l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement et d'Hydro-Québec.

« Le soutien financier du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation à cet important secteur entraînera des bénéfices durables puisqu'il favorisera l'innovation et le développement des technologies tout en contribuant à la protection de l'environnement par la valorisation ou la diminution des émissions de gaz à effet de serre », a conclu M. Laurent Lessard.

Pour demander une aide financière

Il est possible de consulter le Programme favorisant l'utilisation de sources d'énergie non conventionnelles dans l'industrie serricole sur le site Internet du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. On y précise également l'information à fournir au Ministère pour obtenir une aide financière.

Les entreprises désireuses de présenter une demande pour l'année financière en cours doivent le faire avant le 4 novembre 2005 ou le 3 février 2006. Le Comité d'évaluation analysera l'ensemble des demandes reçues et jugées complètes à la suite de chacune de ces dates butoirs. Les dates d'évaluation subséquentes seront annoncées ultérieurement.

- 30 -

Source : André Ménard
Attaché de presse
Cabinet du ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation
Tél. : (418) 380-2525

Information : Amélie Forges
Conseillère en communication
Direction des communications
Tél. : (418) 380-2100, poste 3042
www.mapaq.gouv.qc.ca